

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN ALGERIE, DE LA HIERARCHISATION DES IMPACTS SECTORIELS A L'APPLICATION TERRITORIALISEE DES MESURES OPERATIONNELLES. INTERET ET LIMITES DES APPROCHES ACTUELLES POUR LES RESSOURCES EN EAU.

Mohamed TAABNI¹

¹Laboratoire RURALITES Université de Poitiers MSHS bât A5
5 Rue Théodore Lefèbvre-TSA 21103, 86073 Poitiers Cedex 9
mohamed.taabni@univ-poitiers.fr

Résumé

L'adaptation des territoires au changement climatique (CC) est désormais inscrite dans l'agenda des politiques publiques en Algérie dans le but affiché d'anticiper les impacts qui y sont liés. Ceux-ci sont essentiellement perçus comme étant négatifs : accroissement de la fréquence des phénomènes extrêmes et leurs conséquences en termes de risques, effets sur l'eau, l'agriculture, les activités et le cadre de vie. Le concept d'adaptation est défini par le 3^{ème} Rapport d'évaluation du GIEC comme "l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques". Les spécialistes, se basant sur les modèles climatiques établis pour le pourtour méditerranéen, prévoient un réchauffement de 2,5° à 4,5° pour les pays du Maghreb par rapport aux températures enregistrées à la fin du XX^{ème} siècle (GIEC-IPCC, 2008; SREX, 2011). L'Algérie dont le territoire est au 3/4 sous l'influence du climat subaride et aride est un pays très vulnérable marqué par des sécheresses récurrentes qui risquent d'être amplifiées ; avec moins de 600 m³/habitant/an en dotation globale moyenne elle est déjà en situation de pénurie en terme (en référence au seuil de 1000m³/hab/an fixé par l'OMS). Plusieurs scénarios climatiques pour l'Algérie indiquent une élévation marquée de la température dès 2020, la recrudescence d'événements extrêmes (torrentialité, canicules, sécheresses prolongées) aux fréquences encore mal évaluées) avec une diminution tendancielle significative des précipitations et une évaporation accrue, conduisant à réduction drastique des disponibilités en eau et accroissant la vulnérabilité des systèmes agricoles et des populations aux risques sanitaires. Les

Le cadre des changements environnementaux globaux, dans tensions autour de l'usage de l'eau entre les différents usages sectoriels sont déjà une réalité préoccupante. Lesquels le CC joue un rôle clé et systémique, a imposé le fait que ce sont les stratégies d'adaptation anticipatrices, qui constituent aujourd'hui les principales voies à emprunter pour relever les défis posés par ces changements inéluctables et leurs impacts. L'Algérie en ratifiant en 1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques s'est engagé à la réalisation de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que l'élaboration du plan d'action national pour l'atténuation des émissions de GES (développement propre, énergies renouvelables, croissance verte...) et l'adaptation pour limiter les effets des changements climatiques (Communication nationale initiale, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2001). L'Agence nationale des changements climatiques (ANCC) créée par arrêté interministériel du 15 décembre 2007, organisée en plusieurs départements dont celui des études et de synthèse qui est chargé « d'élaborer des alternatives et solutions qui portent sur les modèles nationaux et économiques, et l'intégration des changements climatiques dans les instruments de l'aménagement du territoire » ; ce département comprend en outre un « service des projets de vulnérabilité et d'adaptation » reste à ce jour sous doté en capacité humaines et matérielles, structure consultative elle vient se superposer à d'autres structures dont les attributions et les périmètres se chevauchent. Les premières réflexions, (Dialogue national sur le changement climatique en 2009, la formulation d'une proposition d'un plan d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des GES en janvier 2012, avec l'appui un bureau de consulting et l'Agence de coopération allemande GTZ, mais curieusement sans l'ANCC). L'eau dans ses différentes composantes (actualisation de l'évaluation des potentialités hydriques au regard économie de l'eau, tarification adaptée selon les usages, réutilisation des eaux usées épurées, rénovation des réseaux et poursuite de la mobilisation des eaux superficielles et souterraines...) et l'agriculture arrivent en tête des priorités dans les actions pour l'adaptation dans les différents documents de travail. Le recours aux énergies renouvelables en particulier solaire est fortement recommandé au vu du potentiel saharien et les besoins en énergie pour les usines de dessalement, les puits d'exhaure en milieu steppique.

L'approche de l'adaptation préconisée par le plan reste largement dominée par la vision centralisée (gouvernance avec un système institutionnel vertical et fortement sectorielle dans l'orientation des plans d'action... Si le niveau central est crucial dans la définition des grandes orientations stratégiques, la réglementation et les normes (pour l'efficacité énergétique par exemple, la fiscalité carbone), l'adaptation au CC ne peut se faire qu'à l'échelle des territoires locaux différenciés. Cela nécessite par conséquent des outils d'aide à la décision à l'échelle locale et sous régionale (scénarios de CC régionalisés pour les aires agro-écologiques, idem pour l'évaluation de la

vulnérabilité au CC selon les enjeux) pour des plans d'action territoriaux emboîtés et adaptés à chaque échelle. L'adaptation au changement climatique oblige à la recherche de la transversalité et du décloisonnement administratif entre secteurs, à la synergie entre acteurs pour l'intégration des actions et leur complémentarité. La démarche d'analyse menée par les institutionnels avait identifié dans une première les secteurs / activités / domaines subissant fortement le changement climatiques et par conséquent leur niveau de vulnérabilité et proposé des orientations générales pour des plans d'action. L'implication en termes de coordination territoriale en revanche n'est pas abordée. Le territoire est le domaine privilégié pour l'adaptation au CC et les collectivités locales, sont un acteur incontournable, appelées à jouer un rôle primordial dans la dynamique adaptative en sensibilisant et mobilisant les usagers de l'eau par exemple ou à programmer des actions d'adaptation de leur territoire, en plus des actions d'atténuation visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou sur le choix des zones à urbaniser par rapport à l'élévation du niveau de la mer et à la gestion du risque inondation. Le Plan d'adaptation au changement climatique a été validé par un comité interministériel en avril 2013. Il ne définit pas à ce stade et à ce jour la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et les modalités d'intégration dans les différents programmes et plans de développement sectoriels ou d'aménagement, ni les référentiels pour sa mise en œuvre opérationnelle. Dans le cas de l'eau le rôle des 5 Agences de bassin hydrographiques et leurs comités de bassins, sont totalement oubliées dans le Plan d'adaptation au CC, alors même qu'elles ont un rôle clé dans la gestion intégrée des ressources par bassin, pour tous les usages, dans une vision prospective. Les agences de bassin dans leurs missions peuvent s'appuyer sur plusieurs scénarios socio-économiques construits dans le cadre d'ateliers de réflexion prospective, auxquels sont associés les acteurs du territoire et les institutions technico-scientifiques comme l'ANRH, l'ONM, l'ASAL et les laboratoires de recherche. Des scénarios de climats futurs peuvent être élaborés et leur impact sur les ressources en eau par grand bassin hydrographique caractérisé à l'aide de modèles hydrologiques et hydrogéologiques.

L'analyse qui sera développée dans cette contribution a pour objectif d'analyser l'état d'avancement de la définition de la stratégie d'adaptation au CC en Algérie. Elle visera notamment à montrer si l'adaptation au CC en Algérie est considérée dans sa multidimensionnalité et si elle a induit une nouvelle approche de l'action publique, la révision des schémas et plans de développement (exemple : SNAT 2030) dans ce domaine pour réduire la vulnérabilité du développement national et des territoires. Il s'agit également d'évaluer si le mode de gouvernance actuel, les instruments de connaissance disponibles, si les modes d'opérationnalisation préconisés sont à la hauteur des enjeux de l'adaptation et enfin que pourrait apporter la coopération internationale (transfert des technologies d'adaptation).

Mots clés : Algérie, changement climatique, adaptation, eau, territoires.